



Doc. 13445
07 avril 2014

La situation et les droits des minorités nationales traditionnelles en Europe

Amendement¹ n° 29

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10.3.1, remplacer les mots « fondés sur les textes européens pertinents » par les mots suivants :

« , en respectant dûment les principes généraux du droit international ».

Déposé par:

STROE Ionuț-Marian, Roumanie, ADLE
BADEA Viorel Riceard, Roumanie, PPE/DC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
GORGHIU Alina Ștefania, Roumanie, ADLE
GUȚU Ana, République de Moldova, ADLE
MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC
PREDA Cezar Florin, Roumanie, PPE/DC

1. 2014 - Deuxième partie de session

